

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Helene D'auteuil](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a0f2b1a404df0b00eebe0792>

Date d'obtention : 2023-01-06 18:10:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois toujours rencontrer en premier la personne qui dénonce la situation de sexto. Ensuite, si cette personne nomme des témoins, je dois les rencontrer aussi. Je dois confisquer les cellulaires de toutes les personnes ayant eu en leur possession des images de pornographie juvéniles. En aucun cas, je dois demander à voir ces images. Je dois rencontrer l'instigateur de la diffusion des images de pornographie juvénile et appliquer le protocole en fonction d'un geste malveillant ou non. Je dois lui confisquer son cellulaire et contacter le service de police. Si le jeune a des intentions malveillantes, je ne soudoie pas le questionner pour ne pas nuire à l'enquête policière ou aux démarches légales.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois faire la trousse sexto seulement si c'est un jeune de l'école qui s'inquiète de sa situation ou de la situation d'un ami. Si un parent vient me voir pour une situation de sexto, je dois la référer à la police. Pour compléments d'enquête policière, je n'ai pas à rencontrer un autre jeune de mon école, car je ne suis pas mandataire du service de police. Je dois agir différemment si les images ont été diffusées de façon impulsive ou avec une intention malveillante. Dans tous les cas, je dois confisquer les cellulaires qui contiennent ou qui ont déjà contenues des images de pornographie juvénile. C'est un policier qui remettra les cellulaires. Je dois appliquer le code de vie de mon école, même s'il n'y a eu aucune infraction criminelle (ex. Diffusion de photos en maillot de bain).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Recevoir les confidences de la victime. Ne pas se contenter de seulement lui demander des informations, mais la rassurer. Informer les parents des jeunes concernés me semble aussi une étape délicate. Pour le reste, je me sens bien outillée par la trousse et toutes les informations mises à ma disposition. Le policier éducateur demeure une personne de référence en cas de doute.